

15 juin 1961, Québec

Congrès annuel de l'Institut des Comptables agréés

Je ne sais pas si vous m'avez invité à vous adresser la parole cet après-midi à titre de Premier ministre ou à titre de ministre des Finances. De toute façon, veuillez croire que je suis très heureux de venir vous rencontrer à l'occasion du Congrès Provincial Annuel de votre Institut, et heureux aussi de constater que vous avez choisi la capitale provinciale comme siège de vos délibérations.

Un ministre des Finances n'a jamais l'impression d'être en territoire étranger lorsqu'il se trouve au milieu de gens qui, comme vous, sont, de par leur profession, appelés à vérifier, à contrôler et à clarifier les états financiers des entreprises qui font appel à leurs services. Il existe évidemment des différences entre les responsabilités de ce ministre et celles des comptables agréés. J'ai pensé cependant qu'il existait assez de similitudes pour que je me permette, cet après-midi, si vous le voulez bien, de vous entretenir d'un sujet qui est à la fois d'intérêt public et d'intérêt privé. Ce sujet – les tâches actuelles du gouvernement québécois – est d'intérêt public parce qu'il concerne l'ensemble de notre population. Il est aussi d'intérêt privé parce que la population est composée de citoyens qui ont le privilège, pas toujours apprécié – c'est entendu, de participer selon leurs moyens au coût de l'administration gouvernementale. Celle-ci en échange – cela on l'oublie facilement – leur fournit les nombreux services que rend nécessaires la vie dans une société toujours plus complexe.

À cause du développement industriel et des nouvelles conceptions sociales, on demande de plus en plus à l'État. Il y a à cela deux raisons bien précises.

Dans bien des cas, les services fournis par le gouvernement ne pourraient être assurés par l'initiative privée seule, parce qu'ils ne sont pas économiquement ou immédiatement rentable. La construction d'un réseau de routes modernes, l'édification d'écoles et d'hôpitaux ou encore l'établissement de bibliothèques publiques appartiennent à ce premier groupe.

Il existe aussi certains services dont la nature même oblige l'État à les prendre à sa charge. Je pense ici aux forces armées, à l'administration de la Justice ou, dans un autre domaine au système postal. Ici encore, les divers niveaux de gouvernement se répartissent la tâche selon leur juridiction propre.

Enfin, à cause des circonstances, l'État a graduellement été amené à fournir aux citoyens qui en ont besoin une tranche de plus en plus imposante d'assistance sociale. Pour garantir un degré de sécurité convenable aux individus et aux familles menacées par le chômage, la maladie ou la vieillesse, il a organisé un vaste régime de protection sociale. Il a également eu, pour la même raison, à prendre des responsabilités accrues dans le domaine de la santé et de l'hygiène publique.

En plus de cet éventail impressionnant et varié d'activités, l'État s'est en quelque sorte vu confier, par ses citoyens eux-mêmes, le soin de façonner, à l'intention du secteur privé, le cadre à l'intérieur duquel celui-ci évolue. Il peut arriver à remplir cette responsabilité

nouvelle au moyen de la législation qu'il adopte ou grâce à la politique économique qu'il décide de suivre. En d'autres termes, non seulement accepte-t-on que le gouvernement entre dans des domaines d'activités comme ceux dont je viens de donner de brefs exemples, mais on a fini à la longue par le rendre responsable de la stabilité et de la croissance économique de la nation tout entière. Cela est tellement vrai que, si quelque chose ne va pas de ce côté – augmentation du chômage, par exemple, ou exploitation non rationnelle des richesses naturelles – c'est d'abord au gouvernement qu'on s'en prend. Je signale le fait pour démontrer jusqu'à quel point l'idée est maintenant ancrée dans l'opinion publique que l'État n'a plus le droit de ne pas intervenir lorsque l'intérêt commun est en jeu. Vous pouvez voir combien nous sommes loin – non pas chronologiquement, mais psychologiquement – des anciennes théories qui voulaient que l'État s'immisce le moins possible dans la vie économique de la nation.

La province de Québec n'a pas échappé à l'évolution de la pensée sociale dans ce domaine. Du reste, cette pensée, construite sur des faits patents et justifiée par la nécessité des réformes à accomplir dans un univers économique qu'on avait trop longtemps laissé à lui-même, cette pensée, dis-je, a trouvé des applications d'intensité variable dans tous les pays du monde, notamment dans les pays occidentaux. La population du Québec ne peut pas toutefois demander à son gouvernement d'assumer des responsabilités aussi étendues que celles du gouvernement central, par exemple dans le domaine de la stabilisation économique. Comme province, le Québec ne dispose pas de tous les moyens à court et à long terme dont peut se servir l'administration fédérale. Il ne contrôle pas la monnaie; il n'a pas non plus d'influence directe sur le volume des échanges commerciaux avec les autres pays.

Néanmoins, le gouvernement que je représente ne peut pas, pour cette raison – si bonne semble-t-elle – adopter une attitude passive et se retirer à l'écart en attendant le résultat des événements. S'il choisissait d'agir ainsi, il n'accomplirait pas sa tâche puisqu'il est en mesure, de par les pouvoirs législatifs et fiscaux dont il dispose tout de même, d'exercer une influence appréciable sur la vie économique et sociale de la province. Ce n'est pas à lui, bien entendu, qu'appartient la responsabilité de tout mettre en œuvre et de tout diriger. Il n'a pas non plus l'intention de se substituer aux efforts des individus et des groupes privés. Mais il a le devoir d'être présent; il a le devoir de faciliter aux citoyens du Québec la réalisation de leurs objectifs communs; il a surtout le devoir de leur fournir les instruments dont ils ont un urgent besoin: sinon, ces objectifs risquent de demeurer des mirages inaccessibles.

J'ai utilisé à dessein l'expression « urgent besoin », car, s'il nous faut, comme toute nation, nous équiper collectivement pour l'avenir, il nous faut aussi, et dans le plus bref délai possible, rattraper des retards inquiétants. Évidemment, le Québec, à bien des points de vue, est plus avancé qu'un grand nombre de nations du monde. Notre niveau de vie est très élevé si on le compare à celui qui prévaut dans certains pays d'Asie ou d'Amérique Latine. Quand je dis, donc, que nous avons des retards à combler, je situe le Québec non pas dans un continent hypothétique composé de pays sous-développés, mais bien là où il est géographiquement localisé, c'est-à-dire en Amérique du Nord. Et il arrive qu'en comparaison avec le reste de cette partie du monde, nous sommes en retard. À ce propos, il ne faut pas se laisser tromper par les apparences. Nous avons beaucoup de jolies villes, nos

établissements de commerce sont modernes, nos industries sont bien équipées. Pour peu qu'on aille plus loin que cette surface parfois resplendissante, on s'aperçoit facilement des graves lacunes qui demeurent, par exemple dans le domaine de l'éducation et celui de la culture, dans celui des services sociaux, dans celui de la voirie, dans celui de l'habitation, dans celui de l'agriculture et dans bien d'autres encore.

Lorsque je qualifie tous ces retards d'inquiétants, c'est que notre caractéristique de minorité nationale nous rend plus vulnérables à la puissance économique, financière et culturelle des nations plus grandes qui nous entourent et dont les produits de toutes espèces traversent nos frontières. Tous les gouvernements du monde ont au moins deux choses en commun: lorsqu'ils exercent le pouvoir, ils le font après avoir succédé à d'autres dont le comportement a inévitablement laissé des traces et dont souvent la philosophie était différente. De plus, les ressources financières grâce auxquelles ils peuvent mettre en application les programmes qu'ils se sont tracés sont forcément limitées. Ces deux constantes forment, si l'on veut, l'arrière-plan concret sur lequel s'édifiera leur politique. Elles peuvent plus ou moins compliquer leur tâche, mais elles restreignent toujours l'ampleur de leur action. Le gouvernement actuel du Québec, a, lui aussi, succédé à un gouvernement antérieur dont l'optique administrative différait de la sienne et dont les traces ne se sont pas encore effacées. Deux de ces traces, peut-être les plus persistantes, sont d'abord les retards dont je parlais il y a un instant et ensuite la somme surprenante des engagements de l'ancien régime pour les vingt prochaines années: comme je le disais dans mon discours du budget, ceux-ci atteignaient, au 5 juillet 1960, le sommet de \$344 000 000.

Si vous ajoutez ce chiffre à la deuxième difficulté à laquelle tout gouvernement doit faire face, c'est-à-dire les ressources financières limitées, vous comprendrez facilement combien se compliquait la tâche déjà difficile pour le gouvernement que je dirige de mettre en œuvre le vaste programme de rénovation nationale qu'une étude sérieuse de la situation du Québec lui avait permis de dresser. Pourtant, il ne pouvait être question de repousser à plus tard l'instauration des réformes prévues. Celles-ci étaient depuis longtemps d'ailleurs tellement urgentes qu'on peut s'étonner de ce qu'elles n'aient pas été appliquées par l'ancien régime.

Nous avons par exemple un capital humain précieux à mettre en valeur. Nous comptons y arriver, comme l'ont fait d'autres nations, par un effort intense d'éducation et de culture. Mais pour cela il faut doter nos institutions d'enseignement de l'équipement matériel indispensable, il faut les rendre capables d'absorber un nombre grandissant de jeunes.

Nous devons aussi moderniser tout notre réseau de routes, construire des voies nouvelles, ouvrir de nouveaux territoires à l'exploration et au peuplement, relier les villes entre elles par des routes adaptées au siècle dans lequel nous vivons.

Nous avons également de grandes responsabilités à assumer dans le domaine du développement urbain rationnel et dans le réaménagement de certaines villes; nous devons favoriser l'habitation familiale, faciliter l'accès à la propriété domiciliaire.

Notre action en matière de santé nous force à améliorer les services hospitaliers actuels et à accroître le nombre des hôpitaux et des cliniques.

Le gouvernement doit aussi établir tout un ensemble de services, moins tangibles peut-être que ceux que je viens de nommer, mais aussi nécessaires. Je pense ici aux services techniques de recherche, presque inexistant il n'y a pas encore une année, qu'il nous a fallu développer au sein de l'administration provinciale et qui devront prendre de plus en plus d'expansion, à mesure que le réclameront les efforts de planification du gouvernement. Toutes ces tâches qu'il nous faut entreprendre je suis loin, en passant, de les avoir toutes mentionnées – nous devons nous en acquitter non pas seulement pour l'unique raison que nous nous sommes engagés à le faire; disons plutôt que, si nous nous sommes engagés à les accomplir, c'est parce que la situation du Québec le réclamait. Il y a là une nuance, nuance que perçoivent facilement les nombreuses associations professionnelles, les groupes d'hommes d'affaires, les sociétés nationales et les mouvements ouvriers qui ont longtemps insisté pour que le gouvernement de la province s'attaque aux lacunes que nous avons commencé à combler. En nous rendant à ces désirs, si souvent exprimés, nous suivons tout simplement la voie que nous ont indiquée les citoyens de cette province en nous confiant l'administration de celle-ci.

Mais, comme vous le savez bien, vous qui êtes professionnels des domaines de la comptabilité et de l'administration, nous vivons dans un monde où la réalisation des projets les plus louables est subordonnée à la quantité des ressources matérielles disponibles. Dans le cas d'un gouvernement, ces ressources matérielles sont surtout d'ordre financier. « Grosso modo », un gouvernement pourra accomplir ce qu'il s'est proposé de faire dans la mesure où ses ressources financières disponibles le lui permettront. Là-dessus, je pense que tout le monde s'entend, du moins en principe.

Il arrive cependant qu'on confond souvent les ressources disponibles, selon l'expression que je viens d'utiliser, avec les revenus courants. En d'autres termes, au lieu de s'exprimer comme je le faisais il y a une seconde, on dira qu'un gouvernement accomplira ce qu'il s'est proposé de faire « dans la mesure où ses revenus courants le lui permettront ». Dès qu'on est victime de cette confusion, on s'enferme dans un raisonnement sans issue.

D'après moi, le gouvernement est un peu comme une entreprise du genre de celles avec lesquelles vous êtes familiers. Je sais que toute comparaison cloche et la mienne n'échappe pas à la règle. Néanmoins, elle me permettra de mieux vous exposer ce que j'ai à l'esprit. Lorsqu'une entreprise veut financer une expansion devenue nécessaire, elle peut le faire de deux façons. La première vient immédiatement à l'idée; elle peut puiser à même ses revenus courants ou ses réserves et en affecter une partie à l'achat d'équipement ou à la construction de bâtisses nouvelles. Si cette première méthode de financement est insuffisante, comme c'est fréquemment le cas, il lui en reste une autre également très connue et acceptée de tous les hommes d'affaires: elle peut emprunter, quitte à répartir l'amortissement de l'emprunt sur un certain nombre d'années. Si elle choisit la seconde méthode de financement, personne n'ira dire que l'entreprise en question est en déficit, puisqu'elle agit de la sorte justement pour augmenter ses revenus, grâce à une production accrue et améliorée.

Un gouvernement provincial procède un peu de la même façon. S'il établit comme règle inéluctable et définitive de se limiter à ses seuls revenus courants, il devient incapable de stimuler une expansion rapide, si impérieuse soit-elle. Tout comme l'entreprise, il lui faut

donc à l'occasion, avoir recours à l'emprunt. Quand cet emprunt est destiné à financer un programme d'expansion, on ne saurait, pas plus que dans le cas de l'entreprise, brandir l'épouvantail du déficit et s'inquiéter d'une soi-disant mauvaise administration des deniers publics.

Quand, durant une guerre, un gouvernement défend la liberté de ses citoyens, il est logique et juste que ceux de la prochaine génération participent financièrement aux sacrifices qui leur ont permis de naître libres.

Quelle est la personne malade qui choisirait de mourir plutôt que de se faire traiter par un médecin qu'elle ne pourrait payer que plus tard? Quel est l'homme qui considère comme une dette à éviter une hypothèque sur une maison où il peut assurer le bien-être de sa famille? Au contraire, il estimera comme un actif la partie de la maison que cette façon d'agir lui aura permis de payer.

Il en est de même du gouvernement dans des projets dont la bienfaisante influence se fera sentir dans le monde de demain, et, là encore, il est logique et juste que ceux qui en bénéficieront participent financièrement à nos efforts. En face des responsabilités urgentes que les besoins du Québec l'obligent à assumer, le gouvernement de la province a résolu de recourir temporairement à l'emprunt. Ses revenus courants, bien que supérieurs à ses dépenses ordinaires, n'auraient pas du tout suffi à financer les investissements de tout genre qu'il doit présentement effectuer. Car il s'agit bien d'investissements. Quel autre terme peut-on en effet utiliser pour décrire les vastes projets que nous voulons mettre en œuvre et dont les résultats heureux se répercuteront sur des générations de citoyens. Nous investissons dans notre capital humain, dans la mise en valeur de nos richesses, dans le meilleur état de santé de notre population, et que sais-je encore. Tous ces investissements, comme vous le savez, augmenteront la capacité productive de toute la province. Cette capacité accrue permettra non seulement le remboursement des intérêts et du capital emprunté, mais améliorera le niveau de vie des citoyens du Québec.

Évidemment, si nous n'avions pas eu à supporter les engagements énormes de nos prédécesseurs et si le gouvernement central n'avait pas manœuvré, lors des récentes conférences fiscales, comme s'il voulait mettre un frein à l'expansion économique et sociale du Québec, la dimension de nos emprunts aurait pu être moindre.

Tout de même, il y a des besoins à rencontrer, et à rencontrer immédiatement. C'est pourquoi comme l'ont d'ailleurs signalé un très grand nombre d'observateurs impartiaux, dont des membres éminents de votre profession – je me permets de croire que nous avons choisi la politique financière la plus sensée et la plus logique dans les circonstances. Nous n'acceptons pas en effet que des théories périmées nous interdisent l'usage de l'emprunt public; après tout, l'emprunt lancé pour des fins comme celles que j'ai invoquées il y a quelques instants est une ressource disponible, pratiquement au même titre que les revenus courants.

Du reste, je pense que lorsqu'on considère des investissements seulement en fonction des dépenses temporaires qu'ils provoquent, on en oublie le véritable sens. Il faut plutôt s'efforcer d'en entrevoir les résultats. Car on n'investit pas pour le plaisir de dépenser; on

investit pour produire davantage. Et produire davantage, dans le sens où je l'entends ici, cela veut dire pour la population du Québec une vie plus remplie et plus heureuse.